



Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont DELIRE CONSTRUCTION - Monsieur Thiange Damien demeurant Rue de la Ferme des Trois Moulins 19 à 5570 Beauraing.

Le terrain concerné est situé Impasse de la Cachette à 5340 Gesves et cadastré division 2, section E n°484V2

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes

- (2) :
- Implantation non parallèle à la voirie (recul de 4 à 10 m) ;
- Mitoyenneté – dégagements latéraux (3 m et 2,6 m) ;
- Emprise au sol du volume principal (7,5 m) ; – Guide communal d'urbanisme

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/01/2026 au 10/02/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 12/01/2026

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.